

COMMUNE DE CONFORT-MEILARS
(FINISTERE)
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Exprimés : 15

L'an deux mil vingt-six, le deux octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CONFORT-MEILARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Patrick LE DRÉAU, Maire.

Date de convocation : 25 septembre 2026.

Présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mme Mathilde CONTY ayant donné procuration à M. Rodolphe BIELINSKI, Mme Delphine MOREAU ayant donné procuration à M. Samuel PERENNOU, M. Valentin FLAGEUL ayant donné procuration à M. Romain GOURLAY.

Secrétaire : Mme Mathilde GOULM.

N°2026/077 – Modification des tarifs de la salle polyvalente / maison des associations

Suite aux demandes et retours de particuliers, il y a lieu d'étendre les critères de réservation de la salle polyvalente et de la maison des associations.

Il est proposé :

- d'instaurer un tarif de mise à disposition des deux salles à la demi-journée pour les particuliers (salle polyvalente en priorité et maison des associations en cas d'indisponibilité de la salle polyvalente).

Pour rappel, les motifs actuels de réservation de la salle polyvalente sont les suivants :

- Réunions, conférences d'utilité publique, Assemblées Générales et activités des associations de la commune : Gratuit,
- Activités avec repas des associations communales : Gratuit.

Réservation possible uniquement du lundi au jeudi :

- Réunions, manifestations diverses, assemblées générales d'entreprises sur une journée : 200 €
- Réceptions privées, événements par des particuliers sur une journée : 200 €,

Réservation possible uniquement le week-end (samedi et dimanche) :

- Locations aux habitants de la commune : forfait 2 jours 300 €,
- Locations aux personnes extérieures et associations extérieures à la commune : forfait 2 jours 450 €,

Après en avoir discuté lors de la commission « vie sociale » du 25/09/2026, il est proposé d'étendre les critères d'utilisation de la salle polyvalente et maison des associations au cas suivants :

- réservation d'une demi-journée de la salle polyvalente pour les habitants de la commune : 80 €,
- réservation d'une demi-journée de la salle polyvalente pour les particuliers extérieurs à la commune : 100 €,
- réservation d'une demi-journée de la maison des associations pour les habitants de la commune : (en cas d'indisponibilité de la salle polyvalente) : 50 €,
- réservation d'une demi-journée de la maison des associations (en cas d'indisponibilité de la salle polyvalente) pour les particuliers extérieurs la commune : 70 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** les nouveaux critères de location de la salle polyvalente et de la maison des associations.

Certifie exécutoire dès transmission
en Préfecture
Date de publication en Mairie



Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick LE DRÉAU